

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
MANDAT DONNE A : la SEM SEVE

Reçu le
30 JUN 2022

Propriétaire (s) (Nom, prénom) (ou représentant de l'indivision ci-après décrite) :

MME VIOLIN MARIE-ANGE HENRIETTE

Née le : 14/11/1962

Domicile : 11 ~~LES CROTS N°153~~ AV RENE FROGER 05100 BRIANCON

Téléphone : LES CROS. BAT H2

a l'honneur de mandater la SEM SEVE, afin

- De déposer la demande d'autorisation de défrichage au titre du code forestier (L 214-13, L 341-1 et suivants) sur la (les) parcelle(s) m'appartenant ci-dessous précisée(s),
- D'effectuer les travaux de défrichage après obtention de l'autorisation.

Le mandatement vaut pour une durée équivalente à la durée d'existence de la conduite.

Commune Saint Martin de Queyrières

Superficie et numéro des parcelles : (cf. tableau ci-dessous à compléter)

Section	N° parcelle	Superficie	Superficie concernée par la demande de défrichage
A	144	52m ²	33,6m ²

Total défrichage = 33,6m²

Destination des terrains après défrichage :

- emprise des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et son entretien.

Fait à Briançon le 27/06/2022

Signature,

Violin

(pour les indivisions l'ensemble des co-indivisaires doivent signer ou leur représentant clairement désigné)